

Le COFRADE est représenté auprès de la Défenseure des Droits des Enfants



Qu'est-ce que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) ?

La CIDE est le premier texte international consacré uniquement aux enfants et obligeant les États à garantir leurs droits. Elle énonce plus de 50 articles qui sont irrigués par 4 principes fondateurs :

- la non-discrimination,
- l'intérêt supérieur de l'enfant,
- la vie, la survie et le développement,
- le respect des opinions de l'enfant.

Aujourd'hui, tous les États reconnus par les Nations Unies ont ratifié la convention, à l'exception des États-Unis.

La France s'est engagée dès 1990 à garantir son application.

Cependant, **il reste beaucoup de progrès à faire !**

Pour lire la convention, et découvrir son histoire plus en détail, rendez-vous sur notre site !

Nos partenaires



NOS ASSOCIATIONS MEMBRES

Le COFRADE regroupe plus de 40 membres spécialisés dans les champs couverts par la Convention: éducation, famille, santé, protection, justice, médias, citoyenneté...



« ... l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même ... »

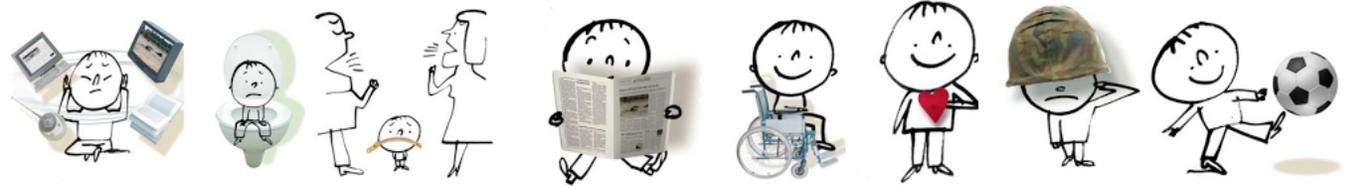
Déclaration des droits de l'enfant, 20 novembre 1959

Pour tout renseignement, contacter Mariam Sy.

COFRADE
14, rue Mondétour
75001 Paris

01.45.81.09.09
www.cofrade.org
cofrade.contact@gmail.com

En France, 5ème puissance mondiale, les droits de l'enfant ne sont pas acquis pour tous. À titre d'exemple :



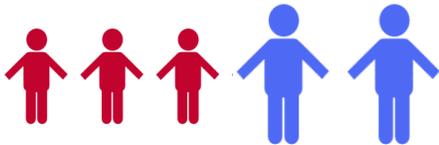
80% des enfants atteints d'autisme ne sont pas scolarisés*

Pourtant le **Droit à l'éducation** (article 28 de la CIDE) prévoit que tous les enfants ont le droit à l'éducation, gratuitement et sur la base de l'égalité des chances.



1 enfant sur 5 vit en dessous du seuil de pauvreté et 31 000 enfants sont sans domicile fixe*

Pourtant le **Droit à un niveau de vie décent** (article 27 de la CIDE) prévoit que tous les enfants ont le droit à un niveau de vie suffisant pour permettre leur développement physique, mental, spirituel, moral et social.



56% des victimes de viols ou de tentatives de viols sont des mineurs**

Pourtant le **Droit d'être protégé contre les mauvais traitements** (article 19 de la CIDE) prévoit que l'Etat doit protéger l'enfant contre toutes les formes de violences ou de brutalités, physiques ou mentales.

Pour que les droits des enfants soient respectés, le COFRADE :



Développe les outils nécessaires pour faire connaître la CIDE au plus grand nombre, enfants comme adultes, en privilégiant l'information, la formation et l'éducation et en organisant ponctuellement des événements.



Veille à ce que la CIDE soit réellement appliquée en réalisant régulièrement des états des lieux des droits de l'enfant en France assortis de recommandations concrètes.



Coordonne un réseau d'associations qui défendent les droits de l'enfant en France.



Porte la voix de ses membres auprès des pouvoirs publics afin de mieux protéger les enfants.

Le mot de la Présidente, Armelle Le Bigot-Macaux :

"Non, les droits de l'enfant ne sont pas respectés en France... contrairement aux idées reçues. Il est urgent de sensibiliser l'opinion publique et les institutions sur les dysfonctionnements français. Mobilisons nous!"

Le COFRADE a besoin de vous pour faire avancer les Droits de l'Enfant !

Pour nous soutenir, vous pouvez nous adresser ce bulletin et un chèque à l'ordre du COFRADE, à l'adresse suivante :
14 rue Mondétour 75001 Paris.

A la suite de votre don, vous recevrez un reçu fiscal vous permettant d'obtenir une déduction sur vos impôts conformément au régime applicable aux dons des particuliers, soit une réduction de 66% de la valeur de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

nom.....
prénom.....
email.....
n° de tél.....
adresse.....



*estimations de l'UNICEF 2015
**Premiers résultats de l'enquête Virage, 2016